

Questions et réponses
Systèmes de gestion de la qualité (SGQ) requis pour la
certification des cultures de semences de Sélectionneur par l'ACPS

- Q. À QUEL MOMENT** est entrée en vigueur l'exigence voulant que les cultures de semences de Sélectionneur certifiées par l'ACPS soient produites selon un système de gestion de la qualité (SGQ) vérifié?
- R.** Cette exigence concernant la vérification ou l'évaluation des SGQ est entrée en vigueur pour toutes les parcelles de semences de Sélectionneur, pour lesquelles l'ACPS a délivré des certificats de récolte, produites au cours de la saison de croissance 2004 au Canada.
- Pour les multiplications effectuées l'hiver (habituellement à l'extérieur du Canada), les certificats de récolte de semences de Sélectionneur n'ont pas été assujettis à cette exigence concernant la vérification des SGQ avant l'hiver et le printemps 2005.

- Q. À QUEL MOMENT** entrera en vigueur l'exigence voulant que les cultures de semences de Sélectionneur certifiées par l'ACPS soient produites selon un système de gestion de la qualité (SGQ) vérifié par une tierce partie?
- R.** L'exigence concernant la vérification ou l'évaluation par une tierce partie des SGQ entre en vigueur au Canada pour toutes les parcelles de semences de Sélectionneur pour lesquelles des certificats de récolte sont délivrés par l'ACPS au cours de la saison de croissance 2007.
- Pour les multiplications effectuées l'hiver (habituellement à l'extérieur du Canada), les certificats de récolte de semences de Sélectionneur délivrés en hiver et au printemps 2008 seront assujettis à cette exigence concernant la vérification des SGQ.

- Q. COMMENT** le processus de vérification ou d'évaluation fonctionnera-t-il?
- R.** Tel que mentionné lors de nos discussions avec les sélectionneurs, lorsqu'une certification est demandée au moyen de la ***Demande pour un certificat de récolte de semences de Sélectionneur (formule 43)*** de l'ACPS (disponible à: <http://www.seedgrowers.ca/cropcertification/breederseed.asp?lang=f>), **les sélectionneurs doivent indiquer :**
- a) **si les semences de Sélectionneur ont été produites selon un système de gestion de la qualité (SGQ) vérifié par une tierce partie;**
 - b) **la date de la dernière vérification; et**
 - c) **le nom du vérificateur.**

- Q.** Quels seront les **droits** à payer pour cette vérification ou évaluation?
- R.** Les sélectionneurs devraient communiquer directement avec les évaluateurs car les droits peuvent varier considérablement entre ces évaluateurs indépendants en fonction de la spécificité de la vérification.

Q. QUI sont les **vérificateurs** ou les **évaluateurs** de tierce partie qualifiés pour fournir un service de vérification répondant à cette exigence de l'ACPS?

R. Pour les vérifications des SGQ utilisés pour les cultures de semences de Sélectionneur de l'ACPS :

Un vérificateur de tierce partie est défini comme : une personne qui est indépendante des fournisseurs et des utilisateurs du produit ou du service (vérifié). Cette définition correspond à celle donnée dans les guides 65 et 39 de l'ISO, ainsi que dans la norme ISO 17000.

Les vérificateurs qualifiés comprennent les évaluateurs de SGQ de l'Institut canadien des semences (ICS), qui ont reçu une formation spécifique pour la vérification des SGQ des cultures de semences de Sélectionneur pour l'ACPS, ainsi que les vérificateurs expérimentés de tierce partie qui ont suivi un cours de formation des vérificateurs principaux de l'ISO reconnu par *RABSQA International* ou l'*International Register of Certificated Auditors (IRCA)*, les deux grands organismes de certification des vérificateurs de l'ISO.

Remarque : Les évaluateurs de l'ICS ont été formés expressément pour effectuer la vérification des documents et des dossiers nécessaires pour l'évaluation des SGQ des cultures de semences de Sélectionneur.

Une liste nationale des évaluateurs agréés est disponible à :

<http://www.csi-ics.com/assessor/index.asp?lang=fr>

Q. COMMENT le processus de vérification ou d'évaluation fonctionnera-t-il? **Est-ce que l'ACPS doit approuver les manuels de qualité?**

R. Non, l'ACPS n'approuvera PAS les manuels de qualité. Les sélectionneurs sont responsables de leurs propres manuels de qualité qui décrivent les mesures de préservation de l'identité variétale.

Après plusieurs années de discussions approfondies, l'ACPS a fait parvenir, en automne 2003 et au printemps 2004, les renseignements suivants aux compagnies de semences et à tous les sélectionneurs reconnus par l'ACPS :

1. la révision des *Règlements et procédures pour la production de semences de Sélectionneur au Canada* – août 2003;
2. la *Liste de vérification* de l'ACPS pour les systèmes de gestion de la qualité (SGQ) de la production de semences de Sélectionneur, laquelle comprend les éléments recommandés pour les manuels de qualité (disponible à http://www.seedgrowers.ca/pdfs/Breeder&20QMS_CropCert-Assessment-CHECKLIST_French_20070529.pdf);
3. des questions et réponses sur l'évaluation des SGQ utilisés pour la production de semences de Sélectionneur;
4. des références pour les documents traitant de la gestion de la qualité et les services d'évaluation disponibles auprès de l'Institut canadien des semences (ICS).

Q. COMMENT le processus d'évaluation fonctionnera-t-il? **Qu'est-ce qu'une note acceptable en ce qui concerne le manuel de qualité et l'évaluation?**

- R.** Les sélectionneurs professionnels reconnus par l'ACPS doivent s'assurer que :
1. les manuels de qualité décrivent précisément chaque élément des procédures et
 2. des dossiers sont conservés pour vérifier que les procédures ont été respectées.

Les sélectionneurs élaborent leurs propres manuels de qualité. La *Liste de vérification* de l'ACPS pour les systèmes de gestion de la qualité (SGQ) utilisés pour la production de semences de Sélectionneur contient les éléments ou les sections que les sélectionneurs recommandent pour les manuels de qualité.

L'évaluation ou la vérification établit, pour l'ACPS et le sélectionneur, que, pour les éléments évalués, le manuel de qualité décrit les procédures de préservation variétale et que des dossiers existent pour attester que les procédures ont été respectées.

Q. COMMENT le processus de vérification ou d'évaluation fonctionnera-t-il? **Qui détermine la réussite ou l'échec? Est-ce l'ICS, l'ACPS ou le sélectionneur?**

- R.** Les évaluateurs de l'ICS procurent des services de vérification de la conformité (normalement pour les conditionneurs autorisés afin de vérifier le respect du Règlement (fédéral) sur les semences) pour que les sélectionneurs puissent vérifier leur conformité aux règlements de l'ACPS concernant la certification des cultures de semences de Sélectionneur.

Le Règlement sur les semences (fédéral) ordonne que l'ACPS établisse les normes de certification des semences pédigrées. Ainsi, l'ACPS (avec l'avis technique d'experts de ses comités des sélectionneurs de plantes et de normalisation) interprète la conformité aux normes de certification des semences de Sélectionneur. Dans ce cas, le sélectionneur doit prouver à l'ACPS que la parcelle de semences de Sélectionneur à certifier a été produite selon un SGQ vérifié.

L'ACPS vérifiera les *Listes de vérification* s'il y a lieu, mais il incombe aux sélectionneurs de prendre les mesures correctives déterminées lors de la vérification de leur SGQ.

Q. À L'EXTÉRIEUR du Canada, quelles sont les exigences pour la certification par l'ACPS des semences de Sélectionneur?

- R.** La plupart des sélectionneurs qui produisent des parcelles de semences de Sélectionneur à l'extérieur du Canada, certifiées par l'ACPS, produisent aussi des cultures de semences de Sélectionneur à des fins de certification par l'ACPS au Canada. La majorité d'entre eux s'arrangent pour que les dossiers ayant trait aux semences produites à l'étranger, qu'ils ont inspectées eux-mêmes ou dont ils ont surveillé l'inspection, soient disponibles au même moment où les documents ayant trait à leur production canadienne sont évalués. Ceci leur permet également de réduire leurs frais d'évaluation.

Dans les situations exceptionnelles où des sélectionneurs reconnus par l'ACPS produisent seulement des cultures de semences à l'extérieur du Canada, les représentants des agences membres de l'Association of Official Seed Certifying Agencies (AOSCA) ont convenu que, grâce à la *Liste de vérification* recommandée par l'ACPS, disponible à :

http://www.seedgrowers.ca/pdfs/Breeder%20QMS_CropCert-Assessment-CHECKLIST_French_20070529.pdf, la plupart des agences membres de l'AOSCA pourraient offrir le service requis de vérification par une tierce partie.